

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 mars 2023

Nb de membres en exercice : 29  
Présents : 25  
Absents excusés ayant donné  
pouvoirs : 4  
  
Votants : 29

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 21 mars 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 21 mars 2023.

**Présents** : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoints, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, M. LEPINE Jean-Luc, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEHMANN Patrick (pouvoir à Mme LE REUN Karine), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme PES Catherine (pouvoir à Mme GACHET Audrey),

**Secrétaire de séance** : Mme BUREAU Marine

Finances

**DEL20230327\_17**

**Objet : Installation d'une antenne relais de radiotéléphonie**

Madame le Maire expose que pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, SFR doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

La Société SFR souhaite ainsi installer une antenne relais de téléphonie mobile situé dans l'emprise du terrain sis à DOUVAINE (74140), Route des Esserts, références cadastrales section B numéro 2915, pour une surface d'emprise au sol de 60 M<sup>2</sup> environ.

La convention entre la commune de Douvaine et SFR comprend les principaux éléments suivants :

- mise à disposition par la commune d'un emplacement d'environ 60 m<sup>2</sup> sur la parcelle B 2915
- durée : 12 ans reconductible par périodes de 6 années
- loyer annuel : 6 500 €
- revalorisation annuelle du loyer : 1.5 %.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**Par 20 voix pour**

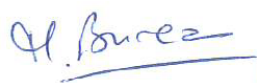
**et 9 voix contre** : Mme LE REUN Karine (pouvoir de M. LEHMANN Patrick), M. SONDAG Patrice, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SMADJA Karine (pouvoir de Mme DELBAYS Emilie), M. HAVEL Julien, Mme SABY Annick,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte administratif relatif à cette délibération.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,  
Marine BUREAU



Le Maire,  
Claire CHUINARD